

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 01 - 1 janv. 2022

À LA UNE

RDC : réforme législative substantielle dans le secteur des télécommunications et des TIC

Par Olivier Bustin, Nicolas Dupont

OHADA

Précisions sur les garanties du vendeur dans une vente commerciale

Par Cyril Grimaldi

Exequatur des sentences arbitrales étrangères : interprétation contestable de l'article 34 de l'AUA par la CCJA

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Précisions sur les effets de la résolution unilatérale fautive

Par Cyril Grimaldi

Un accord transactionnel entraîne l'extinction de l'action en justice

Par Pierre-Claver Kamgaing

Le directeur général adjoint n'a pas besoin d'un pouvoir spécial pour représenter la succursale d'une société anonyme

Par Pierre-Claver Kamgaing

L'immunité d'exécution ne vaut pas immunité de juridiction

Par Pierre-Claver Kamgaing

Recevabilité et validité de l'action en validation d'une hypothèque judiciaire conservatoire

Par Ramsès Akono Adam

Application de l'Acte uniforme portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 aux sûretés consenties ou constituées sous son empire

Par Ramsès Akono Adam

Un juge-commissaire ne peut s'autosaisir

Par Ramsès Akono Adam

UMOA

Adoption de la loi uniforme relative aux infractions boursières sur le marché financier régional

Par Boubou Keita

Marché financier régional de l'UMOA : modification des règles relatives à la gestion collective

Par Boubou Keita

Droits nationaux

Gabon : un nouveau Code du travail inscrit dans la modernité

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo